

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

AFER RENDEMENT SEPTEMBRE 2026

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à la date d'échéance⁽²⁾

Période de commercialisation



**Du 17 juin 2026
au 11 septembre 2026**

CE PRODUIT EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE INDICE.

Période de commercialisation : du 17 juin 2026 (inclus) au 11 septembre 2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (100 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « AFER RENDEMENT SEPTEMBRE 2026 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 11 septembre 2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 années⁽¹⁾ à partir de la date d'émission⁽²⁾, le 25 septembre 2026 (hors remboursement automatique anticipé⁽²⁾).

En cas de revente avant la date d'échéance⁽²⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.

Émetteur de la formule : Produit émis par J.P. Morgan Structured Products B.V.

Garant : JPMorgan Chase Bank, N.A.⁽³⁾

L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant et de mise en résolution du Garant.

Cadre d'investissement/éligibilité : Compte-titres dans le cadre d'une offre au public ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement), unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant)⁽⁴⁾.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), **l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

⁽³⁾ Notation par Standard & Poor's / Fitch / Moody's : AA- / AA / Aa2. Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 12/06/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au Produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

⁽⁴⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Encadré synoptique

Les réponses aux questions suivantes ont pour but de vous aider à mieux comprendre ce produit, comme la lecture attentive du reste de la documentation à caractère promotionnel ainsi que les échanges avec votre conseiller. **Principe de base de l'épargnant avisé : ne jamais souscrire un produit que l'on ne comprend pas.** Pour plus d'informations sur le fonctionnement des produits structurés : <https://afpdb.org/produits-structures-comprendre-pour-mieux-investir/>

En raison de la diversité des canaux de distribution et des différentes enveloppes fiscales, les réponses aux questions s'appliquent au seul produit présenté et ne prennent pas en compte les frais liés à l'enveloppe de souscription (compte-titres, assurance-vie...), ni la fiscalité. Rapprochez-vous de votre conseiller pour vous assurer d'avoir une vision complète des frais et de leur impact.

• Où trouver l'information règlementaire sur ce produit ?

Pour disposer d'informations règlementaires, notamment sur les frais, veuillez consulter le Document d'Informations Clés à l'adresse <https://www.jpmorgan-key-information-documents.com/priips/document/FR0014018QQ3/fr/pop>.

• Quelle est la durée de mon placement ?

Vous ne pouvez pas connaître à l'avance la durée effective de votre investissement. Au plus tôt, vous récupérez la valeur nette de votre placement au bout de 3 ans⁽¹⁾ et au plus tard, au bout de 10 ans⁽¹⁾ (à partir du 25 septembre 2026). Tout dépendra de la performance de l'indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price, aux dates d'observation des années 3 à 10⁽¹⁾.

• Suis-je certain de récupérer mon investissement lors du remboursement final ?

Au bout de 10 ans⁽¹⁾, lors du remboursement, vous courrez un risque de perte en capital si l'indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price, utilisé comme référence, affiche une baisse de plus de 70%. Votre perte, liée à la baisse de l'Indice, ne peut atteindre plus de 90% de votre investissement, même si l'Indice baisse au point d'avoir une valeur nulle.

• Combien mon épargne sera-t-elle rémunérée lors du remboursement du produit ?

La rémunération de votre investissement, tout comme la date d'échéance du produit, dépendent de la performance de l'indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price.

Si à l'issue de chacune des années 3 à 9⁽¹⁾ (depuis le 25 septembre 2026), à une date de constatation annuelle⁽¹⁾ le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100% de son niveau initial⁽¹⁾, le produit est remboursé⁽²⁾ par anticipation avec une rémunération de 5% brut⁽²⁾ par année écoulée depuis le 25 septembre 2026⁽¹⁾.

Si au terme des 10 ans⁽¹⁾, le produit n'a pas déjà été remboursé précédemment et qu'à la date de constatation finale⁽¹⁾ le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 30% de son niveau initial⁽¹⁾, le produit est remboursé⁽²⁾ avec une rémunération de 5% brut⁽²⁾ par année écoulée depuis le 25 septembre 2026⁽¹⁾.

Si au terme des 10 ans⁽¹⁾, le produit n'a pas déjà été remboursé précédemment et qu'à la date de constatation finale⁽¹⁾ le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 30% de son niveau initial⁽¹⁾, il n'y aura pas de rémunération et vous subirez une perte en capital limitée à 90% de votre investissement.

Par conséquent, votre rémunération (équivalente au Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾) sera :

- en cas de remboursement au terme des 10 ans⁽¹⁾, le rendement de votre placement sera négatif, si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 30% de son niveau initial⁽¹⁾ à la date de constatation finale⁽¹⁾,
- en cas de remboursement au terme des 10 ans⁽¹⁾, 3,56%⁽²⁾ par an si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 30% de son niveau initial⁽¹⁾ à la date de constatation finale⁽¹⁾,
- de 3,63% à 4,11%⁽²⁾ par an en cas de remboursement automatique anticipé (en fonction de l'année à l'issue de laquelle le remboursement automatique anticipé est activé).

Veuillez vous référer à la page 6 pour plus de détail sur le remboursement du produit.

• Que se passe-t-il si l'établissement n'est pas en mesure de me rembourser ?

Ce produit est émis par J.P. Morgan Structured Products B.V., entité de droit néerlandais bénéficiant d'une garantie donnée par JPMorgan Chase Bank, N.A. de la formule et des sommes dues au titre du produit. Dans l'hypothèse où l'Émetteur et le Garant ne seraient pas en mesure de procéder au remboursement de ce placement, suite par exemple à une faillite, vous pouvez perdre votre argent intégralement.

À la date de rédaction de la présente brochure le 12 juin 2026, JPMorgan Chase Bank, N.A. est noté AA- par Standard & Poor's, AA par Fitch et Aa2 par Moody's. Plus d'informations sur les notations sont disponibles à l'adresse <https://www.jpmorganchase.com/ir/fixed-income>.

• Puis-je récupérer mon argent avant le terme ?

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible sa vente en cours de vie. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le produit jusqu'à son échéance effective. Si vous souhaitez revendre ce produit avant son échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si vous souhaitez revendre ce produit avant son échéance, vous êtes invités à contacter le distributeur de ce produit. J.P. Morgan SE fournit quotidiennement, à sa seule discrétion, des prix indicatifs à l'achat et à la vente, avec un écart maximal de 1,00 % entre le prix à l'achat et le prix à la vente du produit (sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, règlementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de J.P. Morgan SE). Bien que J.P. Morgan SE ait l'intention d'agir en tant que teneur de marché, il n'est pas tenu de racheter votre produit à un prix ou un moment particulier. J.P. Morgan SE peut également suspendre son activité de teneur de marché à tout moment à sa seule discrétion.

• Quels sont les facteurs de performance de l'actif de référence de mon investissement ?

Le rendement du produit dépend de l'indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price, calculé en réinvestissant les dividendes bruts éventuellement détachés par les actions qui le composent et diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5% par an, sous la forme d'un décrétement, ce qui résulte donc pour l'investisseur en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. La performance de l'Indice dépend de la performance d'un portefeuille composé de 50 grandes capitalisations de la zone euro. L'Indice est notamment soumis au risque de marché et peut donc connaître à tout moment d'importantes fluctuations de niveau, en raison par exemple de l'évolution des taux d'intérêt ou des taux de change.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.
2. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.
3. Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,53% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir du 11 septembre 2026 (date de fin de période de commercialisation), jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas.

Objectifs d'investissement

Indice

Un investissement exposé à l'indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price (sponsor : STOXX)
(Code Bloomberg : ISXE50D5 Index)
(l'« Indice »)⁽¹⁾.

Remboursement du capital⁽³⁾

Un remboursement du capital⁽³⁾ à la date d'échéance⁽²⁾ en l'absence de remboursement automatique anticipé, si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 30,00% de son niveau initial⁽²⁾.

Durée d'investissement

Un investissement d'une durée maximum de 10 ans (à compter du 25 septembre 2026 et hors cas de remboursement automatique anticipé)⁽²⁾.

Un mécanisme de remboursement automatique anticipé

Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de l'année 3 (depuis la date d'émission⁽²⁾, le 25 septembre 2026) et jusqu'à l'année 9 dès lors que l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100,00% de son niveau initial⁽²⁾ à une date de constatation annuelle⁽²⁾, la première étant le 27 septembre 2029.

Un coupon⁽³⁾ inconditionnel

Un coupon inconditionnel de 5,00% brut⁽³⁾ par an enregistré à l'issue de chacune des années 1 et 2 (depuis la date d'émission⁽²⁾, le 25 septembre 2026) est versé en cas de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ ou à la date d'échéance selon les cas⁽²⁾.

Un objectif de coupon⁽³⁾ conditionnel

Un objectif de coupon conditionnel annuel de 5,00% brut⁽³⁾ par année écoulée depuis l'année 3 (inclusive), si à une date de constatation annuelle⁽²⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100,00% de son niveau initial⁽²⁾ ou si à la date de constatation finale⁽²⁾ l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 30,00% de son niveau initial⁽²⁾. La somme des coupons conditionnels est versée en cas de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ ou à la date d'échéance⁽²⁾ selon les cas.

i

INFORMATIONS IMPORTANTES

Dans ce document à caractère promotionnel, le terme « investisseur » désigne l'adhérent au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) qui choisit d'investir pendant la période de souscription sur le titre de créance « AFER RENDEMENT SEPTEMBRE 2026 » en tant que support en unités de compte ou la personne qui souscrit au produit via un compte-titres. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « AFER RENDEMENT SEPTEMBRE 2026 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « AFER RENDEMENT SEPTEMBRE 2026 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « AFER RENDEMENT SEPTEMBRE 2026 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,53% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir du 11 septembre 2026 (date de fin de période de commercialisation), jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas.

En cas d'achat après le 11 septembre 2026 (date de fin de période de commercialisation) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ effective ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation, ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie et d'épargne retraite (individuel ou collectif), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective.

Le titre de créance « AFER RENDEMENT SEPTEMBRE 2026 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant). Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Voir page 9 pour plus d'informations sur l'Indice.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Avantages, inconvénients et facteurs de risques

Avantages

- À l'issue de chacune des années 1 et 2 (depuis la date d'émission⁽¹⁾, le 25 septembre 2026), le produit enregistre un coupon inconditionnel de 5,00% brut⁽²⁾ au titre de l'année écoulée qui sera versé soit à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ soit à la date d'échéance⁽¹⁾ selon les cas.
- À l'issue de chacune des années 3 à 9 (depuis la date d'émission⁽¹⁾, le 25 septembre 2026), si à une date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100,00% de son niveau initial⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽²⁾ le capital initial majoré des coupons inconditionnels⁽²⁾ enregistrés et du coupon conditionnel de 5,00% brut⁽²⁾ par année écoulée depuis l'année 3 (inclusive) (depuis la date d'émission⁽¹⁾, le 25 septembre 2026).
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé précédemment et si à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 30,00% de son niveau initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le capital initial majoré des coupons inconditionnels⁽²⁾ et du coupon conditionnel de 5,00% brut⁽²⁾ par année écoulée depuis l'année 3 (inclusive) (depuis la date d'émission⁽¹⁾, le 25 septembre 2026).

Inconvénients liés au produit

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des titres de créances avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ effective) et à la date d'échéance⁽¹⁾ (si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 30,00% de son niveau initial⁽¹⁾).** En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾, il est impossible de mesurer à priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel et collectif), le rachat ou la liquidation, total(e) ou partiel(le), l'arbitrage du contrat ou, dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de retraite (individuel ou collectif), le dénouement par décès de l'assuré, peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance⁽¹⁾.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel risque de défaut de paiement et à un risque de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et du Garant.**
- Le produit est également soumis au **risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 3 ans à 10 ans.
- Une faible variation du niveau de l'Indice autour du seuil de 30,00% de son niveau initial⁽¹⁾ à la date de constatation finale⁽¹⁾ peut faire fortement varier la valeur de remboursement du produit à la date d'échéance⁽¹⁾.
- Si le niveau de l'indice EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price est toujours strictement inférieur à 100,00% aux différentes dates de constatation annuelle⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur/Garant et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.



PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base.

Les investisseurs sont notamment invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2592477>). Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte en capital – Le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ effective) et à la date d'échéance⁽¹⁾ (si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau inférieur à 30% de son niveau initial⁽¹⁾). En cas de revente des titres de créances avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ effective, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre la totalité de leur capital initial.

Risque de crédit – Les investisseurs prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant. Les titres sont des obligations générales non garanties et non subordonnées de l'Émetteur. Ce ne sont pas des dépôts et ils ne sont pas protégés par un système de protection des dépôts. Par conséquent, si l'Émetteur et le Garant échouent ou sont autrement incapables de remplir leurs obligations respectives de paiement en vertu des titres ou de la garantie, les investisseurs perdront tout ou partie de leur investissement. Par ailleurs, les exigences américaines relatives à la résolution ordonnée du Garant pourraient contraindre ce dernier à restructurer ou réorganiser ses activités. Les investisseurs seraient exposés au risque de perdre tout ou partie de leur investissement si le Garant venait à faire l'objet d'une procédure de résolution, ou même si une telle issue était simplement envisagée.

Risque de marché – Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du niveau de l'Indice et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du capital initial.

Risque de liquidité – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial.

Risque de conflit d'intérêts – L'Agent de Calcul est J.P. Morgan Securities plc. Il existe donc un conflit d'intérêts potentiel en ce qui concerne les titres, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les titres. Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

Risque relatif à l'inflation – Si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

Fonctionnement du titre

COMMENT FONCTIONNE LE MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DU COUPON INCONDITIONNEL ?

À l'issue de chacune des années 1 et 2 (depuis la date d'émission⁽¹⁾, le 25 septembre 2026), un coupon inconditionnel est enregistré, il est égal à :

5,00% brut⁽²⁾ au titre de l'année écoulée

COMMENT FONCTIONNE LE MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL ?

À l'issue de chacune des années 3 à 9 (depuis la date d'émission⁽¹⁾, le 25 septembre 2026), si à une date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100,00% de son niveau initial⁽¹⁾, un coupon conditionnel est versé⁽²⁾, il est égal à :

5,00% brut⁽²⁾ par année écoulée depuis l'année 3 (inclusive)

Sinon le produit ne verse pas de coupon conditionnel.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ EN CAS DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ?

À l'issue de chacune des années 3 à 9 (depuis la date d'émission⁽¹⁾, le 25 septembre 2026), si à une date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100,00% de son niveau initial⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ correspondante :

Le capital initial⁽²⁾
+ le coupon inconditionnel de 5,00% brut⁽²⁾ au titre de chacune des années 1 et 2
+ le coupon conditionnel de 5,00% brut⁽²⁾ par année écoulée depuis l'année 3 (inclusive)
(soit un Taux de Rendement Annuel Net de 3,63% à 4,11%⁽³⁾ en fonction de l'année à l'issue de laquelle le remboursement automatique anticipé est activé)

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ À L'ÉCHÉANCE ?

À la date de constatation finale⁽¹⁾ (le 25 septembre 2036), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe une dernière fois l'Indice.

Cas défavorable

Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 30,00% de son niveau initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance⁽¹⁾, le 02 octobre 2036 :

Le capital initial⁽²⁾ diminué de l'intégralité de la baisse⁽⁴⁾ enregistrée par l'Indice
+ le coupon inconditionnel de 5,00% brut⁽²⁾ au titre de chacune des années 1 et 2
(soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de -9,19%⁽³⁾ dans ce scénario).

Cas favorable

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 30,00% de son niveau initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance⁽¹⁾, le 02 octobre 2036 :

Le capital initial⁽²⁾
+ le coupon inconditionnel de 5,00% brut⁽²⁾ au titre de chacune des années 1 et 2
+ le coupon conditionnel de 5,00% brut⁽²⁾ par année écoulée depuis l'année 3 (inclusive)
(soit un Taux de Rendement Annuel Net de 3,56%⁽³⁾).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur/Garant et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,53% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir du 11 septembre 2026 (date de fin de période de commercialisation), jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas.

(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial⁽¹⁾ et son niveau à la date de constatation finale⁽¹⁾ exprimée en pourcentage de son niveau initial⁽¹⁾.

Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

Scénario défavorable : EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price est toujours strictement inférieur à 100% de son niveau initial⁽¹⁾ à l'issue des années 3 à 9 et strictement inférieur à 30% de son niveau initial⁽¹⁾ à l'issue de l'année 10

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur de EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price			20%	25%	22%	29%	28%	17%	16%	20%
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Versement des coupons conditionnels			Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Montant du remboursement en pourcentage du capital initial										30% ⁽²⁾

Scénario médian : EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price est strictement inférieur à 100% de son niveau initial⁽¹⁾ à l'issue des années 3 à 9 et est supérieur ou égal à 30% de son niveau initial⁽¹⁾ à l'issue de l'année 10

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur de EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price			20%	25%	22%	29%	28%	17%	16%	50%
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Versement des coupons conditionnels			Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Montant du remboursement en pourcentage du capital initial										150% ⁽²⁾

Scénario favorable : EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price est supérieur ou égal à 100% de son niveau initial⁽¹⁾ à l'issue de l'année 3

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur de EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price			120%							
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Versement des coupons conditionnels			Oui							
Montant du remboursement en pourcentage du capital initial			115% ⁽²⁾							

Non applicable.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

Scénario défavorable : EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price est toujours strictement inférieur à 100% de son niveau initial⁽²⁾ à l'issue des années 3 à 9 et strictement inférieur à 30% de son niveau initial⁽²⁾ à l'issue de l'année 10

- Le produit enregistre⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 5,00% brut⁽¹⁾ à l'issue de l'année 1 et 2 (depuis la date d'émission⁽²⁾, le 25 septembre 2026).
- À chaque date de constatation annuelle⁽²⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 100,00% de son niveau initial⁽²⁾. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, aucun coupon conditionnel n'est versé et le produit continue.**
- À la date de constatation finale⁽²⁾, l'Indice clôture à 20% de son niveau initial⁽²⁾ et est ainsi strictement inférieur à 30,00% de son niveau initial⁽²⁾.
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors à la date d'échéance⁽²⁾ le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse⁽³⁾ enregistrée par l'indice soit 20% de son capital initial, majoré du coupon inconditionnel de 5,00% brut⁽¹⁾ au titre de chacune des années 1 et 2 (depuis la date d'émission⁽²⁾, le 25 septembre 2026), soit un total de 30,00% du capital initial⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -11,74% dans ce scénario).**

Scénario médian : EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price est strictement inférieur à 100% de son niveau initial⁽²⁾ à l'issue des années 3 à 9 et est supérieur ou égal à 30% de son niveau initial⁽²⁾ à l'issue de l'année 10

- Le produit enregistre⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 5,00% brut⁽¹⁾ à l'issue de l'année 1 et 2 (depuis la date d'émission⁽²⁾, le 25 septembre 2026).
- À chaque date de constatation annuelle⁽²⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 100,00% de son niveau initial⁽²⁾. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, aucun coupon conditionnel n'est versé et le produit continue.**
- À la date de constatation finale⁽²⁾, l'Indice clôture à 50% de son niveau initial⁽²⁾ et est ainsi supérieur ou égal à 30,00% de son niveau initial⁽²⁾.
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date d'échéance⁽²⁾, le capital initial majoré du coupon inconditionnel de 5,00% brut⁽¹⁾ au titre de chacune des années 1 et 2 (depuis la date d'émission⁽²⁾, le 25 septembre 2026) et du coupon conditionnel de 5,00% brut⁽¹⁾ par année écoulée depuis l'année 3 (inclusive), soit 150,00% du capital initial⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 3,56% dans ce scénario).**

Scénario favorable : EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price est supérieur ou égal à 100% de son niveau initial⁽²⁾ à l'issue de l'année 3

- Le produit enregistre⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 5,00% brut⁽¹⁾ à l'issue de l'année 1 et 2 (depuis la date d'émission⁽²⁾, le 25 septembre 2026).
- À l'issue de l'année 3 (depuis la date d'émission⁽²⁾, le 25 septembre 2026), à la première date de constatation annuelle⁽²⁾ (le 27 septembre 2029), l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100,00% de son niveau initial⁽²⁾. Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le produit prend fin.
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors le capital initial majoré du coupon inconditionnel de 5,00% brut⁽¹⁾ au titre de chacune des années 1 et 2 (depuis la date d'émission⁽²⁾, le 25 septembre 2026) et du coupon conditionnel de 5,00% brut⁽¹⁾ au titre de l'année 3 (depuis la date d'émission⁽²⁾, le 25 septembre 2026), soit 115,00% du capital initial⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 4,11% dans ce scénario).**

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite et/ou défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance finale, en dehors du cas de remboursement anticipé, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial⁽²⁾ et son niveau à la date de constatation finale⁽²⁾ exprimée en pourcentage de son niveau initial⁽²⁾.

(4) Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,53% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir du 11 septembre 2026 (date de fin de période de commercialisation), jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ ou d'échéance⁽²⁾ selon les cas.

EURO ISTOXX 50 DECREMENT 5% EUR PRICE

ZOOM SUR EURO ISTOXX 50 DECREMENT 5% EUR PRICE

L'indice **EURO iSTOXX® 50 Decrement 5% Index** vise à reproduire la performance de l'indice **EURO STOXX 50® Gross Return Index**, qui regroupe **50** grandes capitalisations de la zone euro, tout en appliquant un mécanisme de décrétement fixe de **5%** par an.

L'indice **EURO iSTOXX 50®** est composé des principales sociétés cotées de la zone euro et reflète l'évolution des marchés actions européens les plus importants. L'indice **EURO iSTOXX® 50 Decrement 5% Index** est calculé et sponsorisé par **STOXX Limited**, acteur de référence dans le domaine des indices financiers. Sa cotation est publiée quotidiennement.

L'indice est pondéré par la capitalisation boursière flottante (« free-float market cap »), c'est-à-dire en fonction de la valeur des actions effectivement disponibles sur le marché. Un plafond de pondération (« cap factor ») de **10%** est appliqué afin de limiter le poids maximal d'une même société au sein de l'indice. Il comprend **50** composants.

L'indice est calculé sur la base de l'indice **EURO STOXX 50® Gross Return**, qui intègre le réinvestissement des dividendes bruts détachés par les actions qui le composent. Toutefois, un prélèvement forfaitaire fixe de **5%** par an est quotidiennement retranché de la performance de l'indice, proportionnellement au nombre de jours écoulés.

Ce mécanisme de décrétement peut être moins favorable pour l'investisseur. En effet, si les dividendes effectivement distribués par les sociétés composant l'indice ainsi que la performance des marchés actions sont insuffisants pour compenser ce prélèvement forfaitaire de **5%** par an, la performance de l'indice sera pénalisée par rapport à un indice classique dividendes réinvestis sans décrétement. À l'inverse, dans un environnement de marché favorable, l'impact du décrétement pourra être partiellement compensé. Cette caractéristique de décrétement sera d'autant plus défavorable pour l'investisseur dans un contexte de marché baissier. Pour information, le montant moyen des dividendes bruts payés sur les 3 années s'élève à environ **3,53%**.

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site de STOXX : <https://stox.com/index/isxe50d5/>

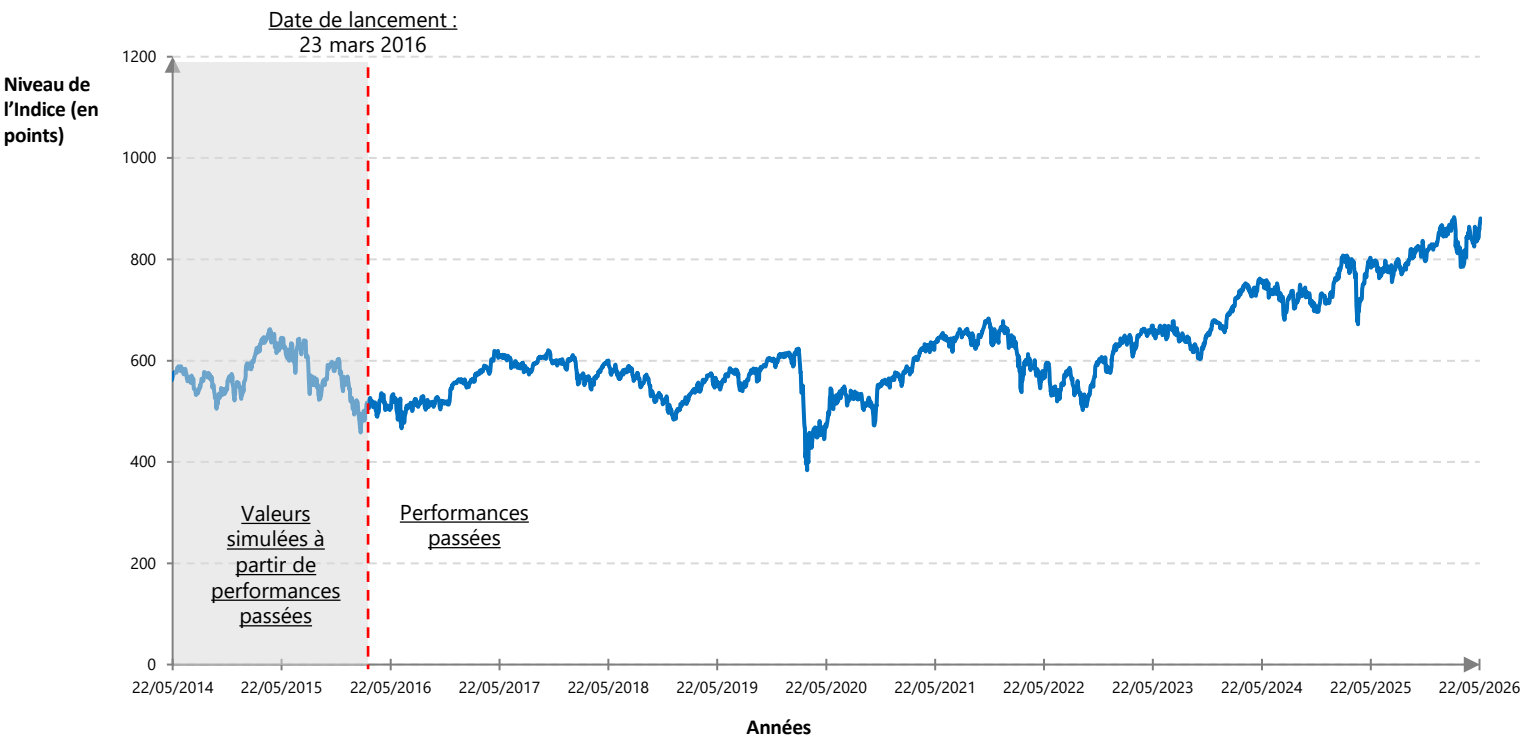
Source : Equitim, le 25 mai 2026

Ticker Bloomberg : ISXE50D5 Index

EVOLUTION DE L'INDICE EURO ISTOXX 50 DECREMENT 5% EUR PRICE ENTRE LE 22/05/2014 ET LE 22/05/2026⁽¹⁾

TOUTES LES DONNÉES PRÉCÉDANT LE 23 MARS 2016 SONT LE RÉSULTAT DE SIMULATIONS RÉALISÉES À PARTIR DE PERFORMANCES PASSÉES VISANT À REPRODUIRE LE COMPORTEMENT QU'AURAIT EU L'INDICE S'IL AVAIT ÉTÉ LANCÉ DANS LE PASSÉ. TOUTES LES DONNÉES SUIVANT CETTE DATE SONT LE RÉSULTAT DE PERFORMANCES PASSÉES.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CEI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. CE GRAPHIQUE REPRÉSENTE LES DONNÉES DE RÉFÉRENCE UTILISÉES DANS LA DÉTERMINATION DE LA FORMULE DU PRODUIT MAIS NE REFLÈTE PAS LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT.



PERFORMANCE SIMULÉE RÉALISÉE À PARTIR DE PERFORMANCES PASSÉES ET PERFORMANCE HISTORIQUE DE L'INDICE EURO ISTOXX 50 DECREMENT 5% EUR PRICE⁽¹⁾

Performances historiques et simulées (avant le 23/03/2016) au 22/05/2026 ⁽¹⁾	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	12 ans
EURO ISTOXX 50 DECREMENT 5% EUR PRICE ⁽²⁾	+8,57%	+29,52%	+36,40%	+69,96%	+52,95%
EURO STOXX 50® Gross Return Index ⁽³⁾	+18,51%	+57,63%	+77,95%	+175,58%	+182,78%

L'Émetteur a procédé à une reproduction fidèle de l'information provenant de sources externes. A la connaissance de l'Émetteur, cette information ne contient pas d'erreur et aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

(1) Source : Bloomberg au 25 mai 2026

(2) Les performances historiques et simulées de l'Indice sont calculées dividendes bruts réinvestis diminuées d'un prélèvement forfaitaire de 5% par an.

(3) Les performances historiques et simulées de l'indice EURO STOXX 50® Gross Return Index sont calculées dividendes bruts réinvestis et sans prélèvement forfaitaire.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES D'AFER RENDEMENT

SEPTEMBRE 2026

Code ISIN	FR0014018QO3
Forme	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente du titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé) et à la date d'échéance. Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garantis par le Garant, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité du niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial.
Émetteur	J.P. Morgan Structured Products B.V. ⁽¹⁾
Garant	JPMorgan Chase Bank, N.A. ⁽²⁾
Montant de l'émission	100 000 000 €
Offre au public	Offre au public ne nécessitant pas la publication d'un prospectus (anciennement appelé "Placement Privé")
Valeur nominale du produit	1 000 €
Prix d'émission/de souscription	100% de la valeur nominale du produit
Montant minimum de souscription	1 000 €
Éligibilité	Compte-titres dans le cadre d'une offre au public ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).
Période de commercialisation	Du 17/06/2026 au 11/09/2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (100 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « AFER RENDEMENT SEPTEMBRE 2026 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 11/09/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Devises	Euro (EUR - €)
Garantie du capital	Pas de garantie en capital en cours de vie et à la date d'échéance.
Commission	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créances, J. P. Morgan SE paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est composée d'une commission initiale et d'une commission récurrente. La commission initiale est incluse dans le prix d'achat des titres de créances et n'excédera pas 1,00% par an multiplié par la durée maximale des titres de créances exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission initiale sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créances par les investisseurs. La commission récurrente de 0,47% par an maximum, calculée sur la valeur actuelle du titre à chaque trimestre, sera versée à l'intermédiaire financier pendant toute la durée de vie des titres de créances. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.
Sous-Jacent	EURO iSTOXX 50 Decrement 5% EUR Price (code Bloomberg : ISXE50D5 Index)
Date d'émission	25/09/2026
Date de détermination du niveau initial	25/09/2026
Niveau initial	Niveau de clôture de l'Indice à la date de détermination du niveau initial
Dates de constatation annuelle	27/09/2029, 26/09/2030, 25/09/2031, 30/09/2032, 29/09/2033, 28/09/2034, 27/09/2035
Dates de remboursement automatique anticipé	04/10/2029, 03/10/2030, 02/10/2031, 07/10/2032, 06/10/2033, 05/10/2034, 04/10/2035. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, la date de paiement retenue sera le jour ouvré suivant.
Date de constatation finale	25/09/2036
Date d'échéance	02/10/2036
Barrière de remboursement automatique anticipé	100% du niveau initial de l'Indice
Barrière de versement des gains à la date d'échéance	30% du niveau initial de l'Indice
Barrière de protection du capital	30% du niveau initial de l'Indice
Indicateur de risque	4
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, disponible sur Reuters, SIX Telekurs, Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	J.P. Morgan Securities plc, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Double valorisation	Une double valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par la société REFINITIV.
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre, avec une fourchette achat/vente maximale de 1,00% (Cf. la question « Puis-je récupérer mon argent avant le terme ? » dans l'encadré synoptique en page 2).
Cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé)
Droit applicable	Droit français

(1) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

(2) Notation par Standard & Poor's / Fitch / Moody's : AA- / AA / Aa2. Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 12/06/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au Produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Le présent document est un document destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre au public ne nécessitant pas la publication d'un prospectus (anciennement appelé placement privé) et de ce fait n'a pas été communiqué à l'Autorité des marchés financiers. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique « Disponibilité du prospectus » ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaudra.

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de l'Émetteur ni du Garant pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. L'Émetteur ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans les produits.

Disponibilité du prospectus

Le support décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique complète. La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives inscrites dans le cadre du prospectus de base dénommé « J.P. Morgan Structured Securities Programme for the issuance of Notes, Warrants and Certificates » approuvé et publié le 16 avril 2026 (tel que complété ou modifié par ses suppléments) (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2592477>), les suppléments à ce Prospectus de Base (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2595520>) et les Conditions Définitives (Final Terms) (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2605695>) sont disponibles aux adresses suivantes : <https://sp.jpmorgan.com> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunustor 1 (Taunusturm), 60310 Francfort, Allemagne sur simple demande. La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce titre peut être consultée et téléchargée sur le site <https://www.jpmorgan-key-information-documents.com/priips/document/FR0014018QO3/fr/pop> ou peut être obtenue sur simple demande auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunustor 1 (Taunusturm), 60310 Francfort, Allemagne.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance-Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Données de marché – Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Informations importantes concernant vos placements et les conflits d'intérêts potentiels – Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque le Garant ou l'une de ses filiales (collectivement, « J.P. Morgan ») est incité d'un point de vue économique ou autre, ou est susceptible de l'être, à agir dans son propre intérêt dans le cadre de sa gestion des portefeuilles de ses clients. Des conflits peuvent par exemple se produire (dans la mesure où votre compte autorise de telles activités) dans les cas suivants : (1) lorsque J.P. Morgan investit dans un produit d'investissement, tel qu'un fonds commun de placement, un produit structuré, un compte géré séparément ou un hedge fund créé ou géré par le Garant ou une filiale ; (2) lorsqu'une entité J.P. Morgan obtient des services, tels que l'exécution et la compensation des ordres, auprès d'une filiale ; (3) lorsque J.P. Morgan perçoit un paiement en contrepartie de l'achat d'un produit d'investissement pour le compte d'un client ou (4) lorsque J.P. Morgan perçoit le paiement en contrepartie de services fournis (dont les services aux actionnaires, de comptabilité ou de dépôt) au titre des produits d'investissement achetés pour le portefeuille d'un client. D'autres conflits peuvent survenir en raison des relations que J.P. Morgan entretient avec d'autres clients ou lorsque J.P. Morgan agit pour son propre compte.

Bien que nos stratégies gérées en interne concordent généralement avec nos perspectives et notre connaissance des processus d'investissement, ainsi qu'avec la philosophie mise en pratique en matière de risque et de conformité de la société, il est important de rappeler que J.P. Morgan perçoit des commissions globales plus élevées lorsque des stratégies gérées en interne sont sélectionnées. Vous pouvez choisir d'exclure les stratégies gérées par J.P. Morgan (autres que les avoirs bancaires et fonds de liquidités) dans certains portefeuilles.

Avertissement relatif à Stoxx – Ni Stoxx Limited, ni aucune de ses sociétés affiliées (collectivement, « Stoxx ») n'est l'émetteur ou le producteur du produit structuré et Stoxx n'a aucun devoir, responsabilité ou obligation envers les investisseurs dans le produit structuré. L'indice sous-jacent au produit structuré est un produit de Stoxx et a été concédé sous licence à l'Émetteur. Cet indice est calculé en utilisant, entre autres, des données de marché ou d'autres informations (« Données d'Entrée ») provenant d'une ou plusieurs sources (chacune étant un « Fournisseur de Données »). Stoxx® est une marque déposée de Stoxx Limited. Ces marques ont été concédées sous licence à certaines fins à l'Émetteur en sa qualité d'émetteur du produit structuré. Le produit structuré n'est ni sponsorisé, ni approuvé, ni vendu, ni promu par Stoxx, par un Fournisseur de Données ou par tout autre tiers, et aucune de ces parties ne fait de déclaration quant à l'opportunité d'investir dans des valeurs mobilières en général ou dans des produits structurés en particulier, ni n'assume de responsabilité pour toute erreur, omission ou interruption des Données d'Entrée, de l'indice ou de toute donnée associée.

Ni Stoxx ni les Fournisseurs de Données ne font de déclaration ou de garantie, expresse ou implicite, aux détenteurs du produit structuré ou à tout membre du public, de quelque nature que ce soit, y compris concernant la capacité de l'indice à suivre la performance du marché ou d'une classe d'actifs. L'indice est déterminé, composé et calculé par Stoxx sans considération pour l'Émetteur ou le produit structuré. Stoxx et les Fournisseurs de Données n'ont aucune obligation de prendre en compte les besoins de l'Émetteur ou des détenteurs du produit structuré lors de la détermination, de la composition ou du calcul de l'indice.

Ni Stoxx ni aucun Fournisseur de Données n'est responsable et n'a participé à la détermination des prix ou du montant du produit structuré, ni au calendrier de l'émission ou de la vente du produit structuré, ni à la détermination ou au calcul de l'équation selon laquelle le produit structuré doit être converti en espèces, remis ou racheté, selon le cas. Stoxx et les Fournisseurs de Données n'ont aucune obligation ou responsabilité en lien avec l'administration, la commercialisation ou la négociation du produit structuré. Il n'existe aucune garantie que les produits d'investissement basés sur l'indice suivront fidèlement la performance de l'indice ou généreront des rendements positifs. Stoxx n'est pas un conseiller en investissement. L'inclusion d'une valeur mobilière dans un indice ne constitue pas une recommandation de Stoxx d'acheter, de vendre ou de détenir cette valeur mobilière, ni ne doit être considérée comme un conseil en investissement.

Restrictions générales de vente – Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Événements exceptionnels affectant le(s) Sous-jacent(s) – Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) Sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.